



#COMPTE-RENDU CNAS

Pas de cadeaux **pour l'Action sociale**

L'ordre du jour de ce Conseil National de l'Action Sociale portait sur :

- agenda de concertation
- réforme du réseau
- budget 2022
- accompagnement de la réforme de la DGFIP : prestations AlpaF
- rapport d'activité 2020
- projet de note d'orientation 2022 pour les présidents des cdas
- montants d'harmonisation tarifaire pour 2022
- point d'avancement sur l'évolution Epaf
- bilan du FIL
- propositions CDAS

#DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas, quoique. Même si le contexte lié à la pandémie n'a pas permis un fonctionnement satisfaisant de nos instances, les réformes de toutes sortes s'accélèrent : restructurations, suppressions d'emplois, baisses budgétaires.

Et si nous faisons le bilan de l'action sociale que nous avons gagné de hautes luttes et de nos conquêtes sociales, nous constatons qu'ils s'amenuisent d'année en année.

Et pourtant vous nous promettez une action sociale de haut niveau qui réponde aux besoins des agents.

Croyez-vous en ce que vous dites ou est-ce que vous vous moquez des agents de ce ministère ?

Les promesses n'engagent que ceux qui les croient, c'est pourquoi nous ne pouvons pas croire ce genre de propos quand vos actions disent le contraire. Sauf, si pour vous, vendre des résidences de vacances, supprimer des structures de restauration, régionaliser les délégations d'action sociale et octroyer royalement 15€ bruts pour la protection sociale complémentaire est un plus pour toutes et tous !

Nous parlerons aujourd'hui du **budget 2022**.

Il est, sauvegardé, d'ailleurs chaque ministre qui se succède à Bercy est soit-disant attaché à l'action sociale. Se payer de mots, ne mange pas de pain, mais est-ce ainsi que l'on conduit une politique sociale digne de ce nom ?

C'est pourquoi, encore une fois, nous allons vous faire un petit rappel historique, en 2018 le budget s'élevait à 115.307€, il est aujourd'hui à 107.645 € !!

Si nous examinons le poste logements, il était en 2014 à 25.358€, aujourd'hui la subvention allouée à l'association ALPAF s'élève à 9 M€, alors que dans le même temps les loyers continuent à augmenter, que le prix du m² à l'achat atteint des niveaux indécentes, les besoins en logement sont toujours aussi importants.

Idem pour la subvention Epaf, elle a diminué d'année en année, les travaux d'entretien qui devaient être supportés par l'Etat n'ont pas été fait et vous allez devoir brader les résidences afin de les vendre.

Nous ne pouvons pas vous laisser écrire dans la note d'orientation, je cite « la baisse continue de la fréquentation des résidences a conduit à s'interroger sur les moyens de faire évoluer l'offre ».

Non, c'est parce que la subvention était en baisse, qu'il y a eu moins de possibilité de nuitées et par conséquent moins de fréquentation ! Ce n'est pas du tout la même chose, vos inversions sémantiques sont trompeuses, mais elles ne nous échappent pas !

De plus, il est inadmissible de faire supporter les décisions prises unilatéralement par le secrétariat général, comme les frais de gardiennages et la rupture conventionnelle collective en l'incluant dans la subvention allouée à l'association Epaf. Décidemment l'Etat se désengage de tout et n'a même pas le courage de le dire, mais opère des pirouettes, croyant nous duper avec ces tours de passe-passe grossiers.

Concernant la restauration et plus particulièrement la valeur faciale du titre-restaurant, **nous demandons** sa revalorisation à son maximum légal avec une participation de l'employeur de 60%. La dernière augmentation ayant eut lieu il y a très longtemps.

Sur l'aide à la parentalité, le CESU 6/12 ans ne peut pas pallier au manque de places en crèches. L'engagement du ministère dans le cadre de l'égalité Femmes/Hommes devrait permettre de réserver plus de berceaux, or, nous ne voyons rien venir.

Sur les associations socio-culturelles, nous l'avons déjà dénoncé à maintes reprises, elles sont subventionnées par le budget de l'action sociale ministérielle mais nous n'avons aucun regard sur leur fonctionnement, cela a d'ailleurs été souligné dans la synthèse du rapport de la Cour des Comptes. Quand prendrez-vous en compte ces remarques ?

Concernant l'agenda de concertation, il manque une réunion du CNAS en avril, habituellement cette séance était consacrée à un CNAS prospectif.

Nous avons demandé un GT sur le logement, il n'y figure pas.

Et puis, nous nous posons la question des réunions techniques. Vous rajoutez fin janvier une RT restauration, par exemple, quelle est la différence entre la RT et un GT ? Pourquoi multiplier les RT ? Est ce pour éloigner les représentants des personnels des questions de fond sur l'action sociale et juste nous informer des réformes en cours ? Si c'est le cas ce

ne serait pas le signe d'un dialogue social de qualité.

Pour la fédération des finances CGT une action sociale qui réponde aux besoins de toutes et tous, actifs, retraités, non-titulaires doit :

- >>> permettre de se loger dignement,
- >>> développer le droit aux vacances,
- >>> donner la possibilité d'accéder à la culture, aux sports, aux loisirs,
- >>> favoriser une restauration collective de qualité,
- >>> offrir un nombre suffisant de places en crèches.

Pour ce faire le budget d'action sociale doit être calculée sur **3% de la masse salariale des actifs et des pensions** des retraités concernant les activités sociales sportives et culturelles et de **1% concernant le logement**. La restauration étant prise en charge par l'employeur.

A la CGT nous avons des propositions concrètes pour, améliorer les conditions de vie des agents actifs et retraités de ce ministère. Force est de constater que de l'autre côté de cette table cette volonté n'est pas partagée, nous le regrettons et nous continuerons à nous battre pour faire aboutir nos justes revendications. Plus que jamais nous pensons qu'en ces temps d'incertitudes et de fragilisations des plus vulnérables, l'action sociale doit être un levier de plus de justice sociale.

Nous rajouterons également à nos propos, puisque nous venons d'être informés par les camarades des Bouches-du-Rhône ainsi que ceux du Val d'Oise, que la façon dont s'est déroulé, ou plutôt ne s'est pas déroulé l'arbre de Noël est inadmissible. Prévenir au dernier moment de l'annulation du spectacle, pour ensuite faire payer la prestation à certains parents, est plus que maladroit.

Il faudrait mieux vous coordonner avec les directions et permettre à tous d'avoir l'information en temps voulu. D'autant que les consignes portaient sur la tenue des gouters et que pour ces deux départements il suffisait d'annuler le goûter et pas le spectacle.

RÉPONSES DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Si des arbres de Noël ont été annulés au dernier moment, le bureau SRH3 s'engage à faire un point sur les situations et nous verrons comment compenser cette annulation. Des consignes ont été passées pour que les arbres de Noël se tiennent mais par contre que les moments de convivialités soient supprimés.

1 – PROJET D'AGENDA SOCIAL

Un **CNAS sera programmé mars/avril** pour répondre à nos demandes. Fin janvier le groupe de travail sera les suites du GT restauration de décembre.

Sur la question de la différence entre un groupe de travail (GT) et une réunion technique (RT), la RT aurait plus vocation à des approfondissements sur certains problèmes techniques alors que le GT reprendrait le projet dans sa globalité.

2 – RÉGIONALISATION DU RÉSEAU DES DÉLÉGATIONS

Suite aux différentes réunions sur le sujet, proposition est faite **d'abonder la prime des délégués (1215€p/an en tout)** et de créer une **prime spécifique pour les responsables régionaux (1865€p/an) ainsi que les adjoints (1365€p/an)**.

Sur le principe de la nouvelle organisation du réseau régional **VOTE : CONTRE**

Sur l'augmentation et les créations de primes **VOTE : Abstention car la CGT revendique des augmentations de salaires, des points d'indice et pas des primes qui ne seront pas comptabilisés pour la retraite.**

3 – BUDGET 2022

Très difficile pour la sous-direction des politiques sociales d'établir un bilan des dépenses en 2020 et 2021 à cause de la crise sanitaire qui a totalement perturbé les prévisions pour 2022. L'enveloppe est donc constante et devrait permettre de répondre aux demandes de prestations d'action sociale.

Le premier poste étant toujours celui de la restauration, même si il y a une baisse significative et si le télétravail risque d'impacter la restauration collective.

Concernant « vacances-loisirs », **Epaf doit maintenir un nombre d'offres de nuitées équivalent à l'année 2019** malgré la fermeture de 14 résidences au 31 décembre 2021. L'association devra avoir recours à plus de prestataires externes.

S'agissant de **l'association ALPAF et de l'aide aux logements, la subvention est en baisse** car il n'y a pas besoin d'abonder le budget suite aux ressources dont elle bénéficie.

Pour **l'aide à la parentalité, le secrétariat général souhaite qu'il y ait une réflexion sur le devenir des places en crèche**, contenu du prix élevé de ces réservations. Il faudrait envisager autre chose !!

Malgré la baisse du nombre d'actifs, les crédits d'actions locales (CAL) ne baissent pas. Pour rappel la réserve de précaution levée sur le budget est de 5%.

Sur tous ces points du budget 2022, la fédération des Finances CGT a rappelé à la secrétaire générale que nous n'avons pas les mêmes ambitions, que ce soit sur les logements, les berceaux, les centres de vacances. Concernant les crédits locaux, certes, les effectifs au ministère s'amenuisent d'année en année, par contre les effectifs des pensionnés augmentent. Par conséquent ils ne doivent pas être oubliés dans le calcul des crédits destinées aux actions locales.

Sur les agents en difficultés, nous aurions aimé que le rapport des assistantes de service social puisse être présenté afin de comprendre pourquoi les montants des aides et secours sont en baisse.

Par conséquent, **VOTE BUDGET 2022 : CONTRE**

4 – BUDGET 2020

De la même façon, **le vote sur le budget 2020** qui n'avait pu être fait lors du CNAS de juillet 2021 est **CONTRE**.

5 – ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉORGANISATION DES FINANCES PUBLIQUES

Deux mesures d'accompagnement prévues, tout d'abord **le versement de l'aide à la première installation pour les agents qui seront concernés par les réorganisations**, ainsi la **revalorisation de l'aide à la propriété et du prêt immobilier complémentaire pour ces mêmes agents**.

Pour la CGT, même si nous sommes contre ces réorganisations, nous ne pouvons pas être contre ces accompagnements.

VOTE : POUR

6 – NOTE D'ORIENTATIONS POUR L'ACTION SOCIALE 2022 À DESTINATION DES PRÉSIDENTS DES CDAS

Cette note est présentée au CNAS et permet aux présidents de CDAS de connaître les orientations en matière d'action sociale pour l'année à venir.

Pour la CGT, et cela a été rappelé dans la déclaration liminaire, **plusieurs propos nous semblent erronés, notamment sur Epaf**. De plus, faire croire dans cette note que les décisions ont été prises collectivement alors que les organisations syndicales étaient contre les projets de réforme, tels que la vente des résidences et la réorganisation des délégations n'est pas juste.

VOTE : CONTRE

7 – HARMONISATION TARIFAIRE

Tous les ans les montants de l'harmonisation tarifaire pour l'année à venir sont présentés au CNAS, même si, cette année l'augmentation proposée est infime, 5,34€ pour l'Île de France, 5,84€ pour les autres régions, le point d'indice n'est pas réévalué depuis dix ans.

VOTE : CONTRE

8 – SUITE OFFRE EPAF

Comme écrit précédemment la **fermeture des 14 résidences sera effective le 31 décembre prochain**.

La rupture conventionnelle collective (RCC) s'est bien passée, sur 65 personnes concernées, une seule a refusé la RCC. Les personnels vont bénéficier d'accompagnements, de bilans de compétences, de remises à niveau.

Pour la CGT, il semble improbable de vendre ces 14 résidences à un seul opérateur du tourisme social et en si peu de temps. Cela va donc générer des frais pour l'association, gardiennages, entretien. La direction de l'association a dû faire face et se séparer d'une partie du personnel alors que certains étaient là depuis 20 ans. Le secrétariat général s'est complètement déchargé sur l'association et lui a fait faire, en quelque sorte, le « sale boulot ». C'est plus que regrettable !

Nous espérons de meilleurs jours pour l'association qui va devoir chercher de nouveaux marchés et faire appel à 70% de partenaires extérieurs afin de trouver des solutions de séjours pour les personnels du ministère.

Un effort important de communication va devoir être fait. Néanmoins une question reste en suspens, il s'agit de l'avenir de la Saline (site à la Réunion) puisque le secrétariat général envisage de donner le site en gestion à l'IGESA (ministère de la Défense) alors que toutes les organisations syndicales s'y sont opposées.

9- EXPÉRIMENTATION FONDS D'INITIATIVE LOCALE (FIL)

En 2019, il a été proposé aux délégations en complément des crédits locaux, d'envoyer des projets d'initiatives innovantes.

Certains de ces projets n'ont pu avoir lieu, à cause de la crise sanitaire, mais d'autres ont pu se faire.

Le secrétariat général pourrait refaire une nouvelle campagne en 2022.

Pour la CGT, la plupart des initiatives sont intéressantes et **elles pourraient profiter à plus de bénéficiaires**. Par contre, il faudrait connaître les critères d'attribution, ne pas privilégier un département plus qu'un autre etc.

Un enveloppe de 100 000€ sera donc dédiée pour 2022.

10 – EXAMEN DES PROPOSITIONS DES CDAS

Suite à l'article 13 de l'arrêté du 15/01/02, les CDAS peuvent formuler des propositions soumises au CNAS.

Mais dans les faits nous ne savons quelles sont les propositions qui n'ont pas été retenues et pourquoi. De plus, les éléments de réponses présentés dans les documents sont pour le moins succincts.

Ce dernier CNAS de l'année fut dense à cause des nombreux points à l'ordre du jour. **Les différentes réformes concernant l'action sociale sont malheureusement en marche. L'année 2022 verra le sujet de la gouvernance et du regroupement des associations remis à l'ordre du jour.**



La fédération des finances CGT continuera à défendre le droit de toutes et tous aux différentes prestations d'action sociale.

Nous pensons avoir MIEUX, et PLUS, pour cela il faut rester mobilisés et vigilants.

Les représentants au CNAS : Christine Léveillé, Laetitia Barrier, Martine Danion, Yannick Massiet et Aurélien Quintana